

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

NOUVELLE PLATEFORME



La Ville de Brossard offre désormais un service de gestion des licences d'animaux domestiques et d'attribution de médailles. La plateforme emili, mise à la disposition des propriétaires d'animaux, permet l'inscription en ligne, la création d'un profil complet pour chaque animal muni d'un carnet de santé, le paiement par carte de crédit directement sur la plateforme sécurisée et des alertes de renouvellement annuel. En plus, la technologie NFC du médaillon intelligent permanent permet une fonction d'alerte pour animaux perdus.

Vous pouvez donc maintenant créer votre compte en ligne et payer la licence de votre animal adoré de l'une des façons suivantes :

- directement sur la nouvelle plateforme à brossard.ca/animaux;
- au comptoir de Services Brossard;
- lors du passage du préposé à la lecture des compteurs d'eau à votre domicile durant l'été.

LA MÉDAILLE VOUS SERA ENVOYÉE PAR LA POSTE.

Dans les deux derniers cas, vous recevrez un courriel vous invitant à créer vos accès directement sur la plateforme.



RENOUVELLEMENT DE LICENCE

POURQUOI MON ANIMAL DOIT-IL AVOIR UNE LICENCE?

Le règlement relatif au contrôle des animaux (REG-219) stipule que tout gardien de chien ou de chat doit se procurer une licence annuelle valide **du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante**. Cette réglementation encadre aussi les devoirs du propriétaire ou gardien ainsi que la sécurité du grand public et de l'animal.

Le coût d'une licence est de 35 \$ pour les chiens et de 20 \$ pour les chats. Des tarifs réduits s'appliquent sur preuve de stérilisation et de micropuçage.



450 923-6311
brossard.ca/animaux